

## CONGRÈS SNES-FSU 2024



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL 2021-2023

RAPPORT FINANCIER 2019-2022

EXPRESSIONS DES COURANTS DE PENSÉE

Ce rapport d'activité et ce rapport financier sont un bilan rétrospectif des orientations prises et des actions menées par le syndicat sur la période 2021-2023. Il est présenté par les membres Unité et Action du secrétariat national. Chaque syndiqué.e peut exprimer son appréciation de la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours de ces trois dernières années, soit directement avec un vote organisé par la section académique qui en précisera les modalités, soit par l'intermédiaire de la délégation de son établissement au congrès académique. Ensuite, sur la base de ces votes, les délégué.es au congrès national se prononceront sur ces deux rapports.



**Sophie Vénéitay,**  
secrétaire générale



**Gwénaél Le Paih,**  
secrétaire général adjoint



**Emmanuel Séchet,**  
secrétaire général adjoint

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2023

• Contexte général ..... 3	• Collège ..... 5	• CPE ..... 7
• Communication ..... 4	• Lycée ..... 5	• Psy-ÉN, DCIO et Onisep ..... 7
• International ..... 4	• Enseignements technologiques et formation professionnelle ..... 6	• Non-titulaires, AED, AESH ..... 7
• Rémunérations – Carrière ..... 4	• CPGE ..... 6	• Retraité-es ..... 8
• Emploi ..... 4	• Métiers ..... 6	• HDF ..... 8
• Action juridique ..... 5	• Contenus ..... 6	
• Politique scolaire – laïcité ..... 5	• Formation initiale et continue ..... 7	
• Santé, travail, protection sociale ..... 5	• Formation syndicale ..... 7	

## EXPRESSIONS DES COURANTS DE PENSÉE

• Unité et Action ..... 9	• Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS) ..... 10
• École Émancipée ..... 9	• Émancipation ..... 10

## RAPPORT FINANCIER 2019-2022

• Contexte et méthodologie ..... 11	• Le résultat et bilan ..... 11	• Analyses sur la période 2019-2022 ..... 12
-------------------------------------	---------------------------------	--

## Contexte général

Ce rapport d'activité couvre la période allant de mars 2021 à décembre 2023. Elle a été marquée par l'accélération du démantèlement de notre modèle social par le président de la République et ses gouvernements. Réforme des retraites, politiques économiques favorisant les intérêts des plus riches (politiques fiscales anti redistributives), politiques antisociales (à l'image de la réforme du RSA), remise en cause de notre modèle de protection sociale, politiques éducatives inégalitaires actant une forme d'assignation sociale, politiques environnementales accompagnant le réchauffement climatique... dans tous les domaines, les politiques néolibérales ont méthodiquement mis à mal les solidarités publiques. Ces politiques, ainsi qu'une pratique brutale du pouvoir (symbolisée par l'utilisation récurrente de l'article 49.3 de la Constitution depuis 2022), ont ouvert une crise démocratique. En aggravant les inégalités économiques et sociales, en figeant les positions sociales des individus, en stigmatisant certains groupes sociaux (les pauvres ou les immigrés par exemple), les politiques macronistes ont nourri une forme de désespoir social qui alimente à la fois l'abstention et le vote pour l'extrême droite. Cette dernière, par l'intermédiaire du Rassemblement national (RN), a ainsi une nouvelle fois atteint le deuxième tour de l'élection présidentielle en 2022. Mais il ne s'agit pas seulement de la reproduction du scénario de 2002 et de 2017. Cette fois, l'extrême droite (RN et Reconquête) remporte plus de 30 % des voix, se rapprochant toujours plus du pouvoir. Le RN a aussi brisé son plafond de verre à l'Assemblée nationale en obtenant 87 députés. Alors que la responsabilité d'Emmanuel Macron est avérée dans ce résultat, après l'élection, il a continué à imposer des politiques qui fracturent la société, carburant principal de l'extrême droite. À plusieurs reprises, il a même joué aux apprentis sorciers avec la démocratie, dédian-

bolisant, voire légitimant l'extrême droite (appui pour des vice-présidences à l'Assemblée nationale ou organisation d'une manifestation contre l'antisémitisme permettant la participation du RN et de Reconquête alors que leur histoire et leur prise de position les disqualifient pour participer à ce combat). Le SNES, avec la FSU, s'est inscrit dans les mobilisations contre l'extrême droite dans la continuité de ses combats historiques tant l'extrême droite est un ennemi de la démocratie et du monde du travail.

Les forces de progrès social ont brièvement réussi à se rassembler dans une union électorale à l'occasion des élections législatives de 2022, contribuant ainsi à porter les aspirations au changement social et environnemental d'une partie de la population et offrant des perspectives de ruptures politiques. Mais cette unité semble aujourd'hui derrière nous, ce qui alimente une forme de résignation sociale.

Dans ce contexte particulier, le SNES, avec la FSU, s'est employé à conjuguer travail d'information, de décryptage des réformes pour réussir les mobilisations visant à défendre les droits des personnels et à porter son projet de transformation sociale, tout en continuant son travail de défense des droits des personnels au quotidien, dans les établissements, au niveau académique et national.

Les militant·es du SNES-FSU ont été totalement impliqués dans la campagne des élections professionnelles de décembre 2022. Les conditions matérielles du vote électronique expliquent grandement une participation qui est repassée sous la barre des 40 %. C'est au prix d'une énergie militante colossale que nous avons maintenu nos résultats. Pour le CSA-MEN, la FSU a conforté sa première place à 34 % malgré un score plus faible qu'en 2018 (-0,9 pts) en augmentant l'écart avec la deuxième organisation (UNSA, -2,4pts). La fusion des CAP de nos différents corps en une seule CAP second degré, qui avantage les

« petites » organisations syndicales, rend difficile l'analyse des résultats. La liste FSU à la CAPN est arrivé largement en tête avec 38,8 % des voix mais accuse une perte de 13 000 voix par rapport à 2018.

Le contexte social a été marqué par la mobilisation contre la réforme des retraites pendant les six premiers mois de l'année 2023. Elle été conduite par une intersyndicale complète et unie sur un mot d'ordre clair : le refus du report de l'âge légal de départ à la retraite. L'unité syndicale dans la durée a été un des facteurs du succès de la mobilisation : les manifestations ont battu des records de participation, de nouveaux publics ont rejoint les cortèges syndicaux (primo manifestants, précaires etc.) et la bataille de l'opinion publique a été gagnée. Au-delà de l'âge de la retraite, cette mobilisation historique a permis de remettre au centre des débats la question du partage des richesses ou des solidarités intergénérationnelles. Mais le gouvernement est passé en force en utilisant le 49.3 à l'Assemblée nationale puis en promulguant les textes réglementaires en dépit de l'opposition majoritaire de la population. Dans son champ, le SNES a été moteur de la mobilisation, réussissant notamment plusieurs grèves majoritaires en début de mouvement social après une intense campagne de terrain

Dans le champ de l'Éducation, le projet éducatif d'Emmanuel Macron, celui d'une école du tri et de la délégation sociale, a été appliqué par trois ministres différents : Jean-Michel Blanquer, Pap Ndiaye et Gabriel Attal. Mais toutes les mesures (réforme de la nouvelle Sixième, choc des savoirs, réforme du bac, du lycée, de la voie professionnelle, mise à mal de la professionnalité des personnels) ont une grande cohérence : celle d'un projet contre l'École émancipatrice et contre des personnels concepteurs et conceptrices de leur métier.

La fin de fonction de Jean-Michel Blanquer a été marqué par une défiance grandissante en raison à la

fois du mépris affiché par le ministre mais aussi des politiques menées. Sa gestion désinvolte et hors sol de la crise sanitaire a conduit à une grève majoritaire le 13 janvier 2022 qui a eu pour premier effet de le débrancher politiquement. Le Grenelle qui devait faire de l'enseignant français le mieux payé d'Europe au début des années 2020 a accouché d'une souris, n'apportant donc aucune solution au déclassé salarial des personnels ce qui a aggravé la crise de recrutement. Le SNES-FSU a donc porté avec constance et détermination, l'absolue nécessité de la revalorisation sans condition des personnels, par exemple dans la grève du 21 septembre 2021 ou du 29 septembre 2022, mais aussi dès le début du deuxième mandat d'Emmanuel Macron, auprès de son nouveau ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye. En s'appuyant sur la pénurie de professeur·es, le SNES-FSU a mené une campagne pour une revalorisation sans contreparties et contre le Pacte. Cette campagne réussie grâce à l'articulation S1/S2/S3/S4 a obligé le ministère à revoir ses propositions pour intégrer des mesures pour tous les personnels mais qui restent largement insuffisantes. Elle a aussi contribué à mettre en échec le Pacte à la rentrée 2023. Le SNES-FSU a poursuivi en dénonçant les remplacements de courte durée et en donnant aux collègues des outils pour s'y opposer. Il a fait de même pour résister et contester la formation continue en dehors du temps de service.

Les présentations de budget 2022, 2023 et 2024 ont permis au SNES de montrer le choix assumé du président de sous-investir dans le second degré : les suppressions d'emplois de professeur·es ont continué dans les collèges et lycées publics, portant à près de 8 864 emplois le nombre d'emplois supprimés depuis le début du quinquennat. En diverses occasions (grève du 17 janvier 2022 par exemple), à tous les niveaux (mobilisations locales pour la préparation de rentrée), interven-

tions syndicales dans la campagne présidentielle et législative, le SNES a mis en avant la nécessité d'autres choix budgétaires pour le service public d'Éducation.

Cette période a également confirmé que l'école publique et ses personnels sont exposés à une double offensive réactionnaire : celle des terroristes islamistes (un nouvel attentat a tué un professeur, Dominique Bernard à Arras, le 13 octobre 2023) et celle de l'extrême droite. Elles ont certes des formes différentes mais font peser de lourdes menaces sur les personnels. Le SNES-FSU, par ses interventions auprès des autorités pour défendre et protéger les personnels, mais aussi dans le débat public a rappelé à de nombreuses reprises que l'École publique, laïque et émancipatrice, celle qui fait grandir les élèves et éveille les consciences, celle où la liberté pédagogique est au service de l'émancipation, doit être défendue et protégée.

Le SNES-FSU a aussi amplifié son travail syndical pour l'égalité femmes-hommes. Avec la FSU, il est intervenu avec pugnacité dans les instances, à tous les niveaux, pour faire respecter et avancer les droits des collègues. Il a aussi contribué à installer les mobilisations féministes dans l'agenda des collègues (25 novembre et 8 mars).

Par ailleurs, dans un contexte d'accélération du réchauffement climatique, le SNES-FSU a développé et porté ses analyses auprès du ministère, des associations et de partis politiques pour que l'Éducation nationale prenne sa part dans la transition écologique tout en proposant des outils aux collègues pour intervenir sur ces questions dans leur établissement et en s'inscrivant dans les mobilisations pour le climat.

## Communication

Pour mener ses campagnes, parler à l'ensemble de la profession et préparer les mobilisations, le SNES-FSU a développé sa communication multisupports. La maquette de L'US a été revue et de nouveaux supplé-

ments ont permis de renforcer la communication à destination des catégories. Le site internet national connaît une croissance progressive et importante de sa fréquentation. Un travail de référencement (interne et externe) et de mise à jour des informations est réalisé quotidiennement. Pour chaque article, les liens faits avec les autres outils de communication numérique du SNES-FSU, les passages médias, les publications papiers, les sites des sections académiques permet d'apporter la meilleure visibilité à l'ensemble de l'activité du SNES-FSU. De nombreuses FAQ ont été créées sur une grande variété de thématiques ainsi que des portails thématiques (par exemple mutations, ce qui a permis une augmentation très forte de l'audience sur cette thématique). Des espaces « campagne » ont aussi été mis en place amenant de la visibilité à l'ensemble de l'activité du SNES-FSU. La communication sur les réseaux sociaux, par sa réactivité et sa viralité, a permis au SNES-FSU d'imposer des messages clairs dans la profession et dans l'espace médiatique (#LaReentréeEnVrai, #CovidWatch, #NotreVraieReentrée, #NonAuPacte). En lien avec les S3, la communication a aussi été un relais efficace des mobilisations, notamment dans le cadre du mouvement contre les retraites (cartes des manifestations, mise en avant des initiatives locales etc.). L'utilisation d'un nouveau format « L'Émission » en direct et réutilisée dans le cadre des campagnes a permis de diversifier nos supports pour diffuser nos messages. La présence du SNES-FSU dans les médias traditionnels s'est renforcée, confortant son assise de porte parole de la profession.

## International

Enfin, la fin de la pandémie du Covid a permis au SNES-FSU de reprendre ses activités à l'international (participation à des congrès d'autres organisations syndicales en Italie, au Royaume-Uni, en Turquie). Le SNES-FSU a aussi poursuivi son tra-

vail de coopération syndicale avec en moyenne une dizaine de syndicats partenaires par an issus de l'Afrique francophone, d'Asie et d'Europe centrale et orientale, ce qui a permis de développer ou de maintenir une activité syndicale y compris dans les contextes les plus difficiles économiquement ou politiquement faisant ainsi vivre la solidarité avec nos camarades d'autres pays. Articulant campagnes nationales et internationales, le SNES-FSU a participé activement à la campagne menée par le CSEE pour renforcer l'attractivité de la profession enseignante.

## Rémunérations – Carrière

La revalorisation salariale a été au cœur des nombreuses mobilisations que le SNES et la FSU ont construites au long de l'année 2022. Nous avons continué à porter nos revendications avec nos professions fortement mobilisées contre la réforme des retraites au début de l'année 2023. Ce rapport de force, s'il n'a pas permis de gagner sur les retraites, a débouché sur les mesures « socle » composées d'une part de revalorisation indemnitaire et d'autre part de mesures de carrière.

Le SNES avec la FSU a obtenu un transfert d'une partie des crédits consacrés à l'augmentation de la prime d'attractivité dégressive, qui renforce encore le tassement du début de carrière, vers des mesures pour toutes et tous : doublement de l'ISOE et des indemnités comparables (revendication ancienne du SNES-FSU) ; pour les professeur-documentalistes, alignement de l'indemnité de fonction sur l'ISOE.

Des évolutions notables ont eu lieu sur les carrières : le SNES-FSU a obtenu l'augmentation du ratio de promotion à la hors-classe de 18 à 23 %, permettant de gagner plus d'un an sur le temps d'attente moyen avant d'accéder au grade, le décontingement de l'échelon spécial de la classe exceptionnelle. Ce dernier point permet un accès à l'ancienneté à l'échelle lettre A pour

toutes et tous les collègues qui accèdent à la classe exceptionnelle des professeur-ess certifié-es, des CPE ou des Psy-ÉN.

Le SNES-FSU a obtenu l'abandon du contingentement malthusien de la classe exceptionnelle, qui aurait bloqué les possibilités de promotion à court terme, la phase de montée en charge du grade étant terminée. Si l'unification des modalités d'accès est positive, les inégalités entre viviers étant intenable, un nouveau terrain de luttes s'ouvre pour contrer l'offensive ministérielle faisant de la promotion au grade sommital un outil de management à la main des chefs d'établissement et des inspecteurs.

Les règles de classement à l'entrée dans le corps ont été bouleversées, avec un effet à compter de la rentrée 2023, afin de favoriser l'attractivité de nos métiers auprès de salarié-es en reconversion, créant ainsi une différence de traitement avec les lauréat-es des sessions précédentes difficilement justifiable.

Toutes ces mesures trouvent leurs limites dans la politique salariale gouvernementale qui rejette les mesures générales. Les deux augmentations de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 puis de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 n'ont pas compensé l'inflation.

S'agissant de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, si l'action du SNES-FSU a permis de sensiblement résorber les écarts de déroulement de carrière, beaucoup reste à faire pour lutter contre les pratiques sexistes dans l'accès aux heures supplémentaires, aux indemnités ou aux fonctions les plus rémunérées, mais aussi pour la reconnaissance du rôle social des professions les plus féminisées.

## Emploi

Le SNES-FSU, avec les autres syndicats de la FSU concernés (le SNEP, le SNUEP et le SNUipp) a porté ses mandats en matière de mouvement dans les différentes discussions et concertations, notamment à l'occa-

sion de la réécriture des Lignes directrices de gestion.

Après la perte de compétence des CAP en matière de mouvement, le SNES-FSU a su s'adapter et imaginer et développer des pratiques syndicales nouvelles, tant à l'échelon national que dans les sections académiques. Le SNES-FSU s'est en outre organisé pour accompagner les personnels dans leurs démarches de recours auprès de l'administration en cas d'insatisfaction quant à leur résultat individuel.

Les différentes publications papier ou informatiques du SNES-FSU ainsi que les outils en ligne (calculateur de barèmes, fiches de suivi...) constituent une aide de qualité et un appui précieux pour les militant·es qui conseillent les participant·es. Le secteur emploi met tout en œuvre pour faire des moments d'échanges avec les collègues des temps forts de syndicalisation (nouvelles adhésions et fidélisation des syndiqué·es). Dans un souci de cohésion, chaque année sont organisées des réunions S3-S4 sur les questions de mouvement et de recours.

Sur le remplacement, le SNES-FSU continue la bataille pour défendre le principe des suppléances assurées par des personnels titulaires affectés sur zone de remplacement, combattre la dégradation des conditions d'exercice des TZR et obtenir une juste prise en compte des difficultés des missions de remplacement. À la demande des S3, les militant·es du secteur emploi du S4 ont animé des stages académiques afin, non seulement d'informer les TZR sur leurs droits et leurs devoirs, mais également d'avoir une vision des politiques académiques en matière de remplacement. Le Groupe national TZR se réunit régulièrement afin de fournir un travail commun S3-S4.

## Action juridique

Le secteur de l'action juridique apporte son analyse au S4, aux S3 et à la FSU autour notamment des textes réglementaires, des chartes

et des circulaires rectorales ainsi que dans le cadre des procédures disciplinaires touchant les agents. Il anime ou intervient dans des stages en éclairant sur les évolutions statutaires et réglementaires. Après décision politique, il défère des textes devant la juridiction compétente. Il apporte également conseils et soutiens aux syndiqué·es pouvant aller jusqu'à l'élaboration de recours devant le juge administratif. Si le secteur de l'action juridique vient utilement renforcer l'action militante, il ne peut se substituer au rapport de force syndical qui permet les succès qui bénéficient immédiatement à toutes et tous. Dans le premier procès concernant l'assassinat de Samuel Paty le SNES-FSU s'était porté partie civile. Le SNES-FSU a été jugé recevable. Grâce à cette initiative, la justice reconnaît un préjudice collectif pour la profession.

## Politique scolaire – laïcité

Le secteur a participé à la construction des analyses pour combattre les politiques budgétaires menées par ce gouvernement : refus de financer les besoins sociaux et environnementaux par une politique fiscale faisant porter les efforts sur les grandes entreprises, les supers profits et les plus riches, destruction des services publics, singulièrement celui de l'Éducation nationale dans le second degré publique. Notre travail des données budgétaires, sur le temps long, a permis d'invalider les prétentions gouvernementales d'une « revalorisation historique » et d'une préservation de l'emploi en dépit de la baisse des effectifs élèves. Nous avons porté les mandats du SNES dans la FSU par une participation active au secteur services publics alternatives de la Fédération. Les nombreux stages animés par le secteur dans les S3 sur le management public et l'action syndicale ont permis de faire le lien entre politiques austéritaires, autonomie des établissements et destruction des métiers.

Les militant·es du secteur portent la parole du SNES et de la FSU dans des instances ou des associations : combat pour le maintien de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, veille au CNAECEP contre l'entrisme patronal et religieux, force de proposition au FIPFP pour un meilleur recrutement et une meilleure inclusion des personnels de l'Éducation nationale en situation de handicap, collaboration avec la JPA.

Le secteur a explicité et défendu partout, les mandats de notre syndicat sur la laïcité, rigoureux, cohérents et ambitieux en termes d'émancipation. Nous avons porté ces mandats, à la demande de S3 et S2, dans des stages de plus en plus nombreux. Nous avons dénoncé le séparatisme scolaire porté par ce gouvernement et l'école privé sous contrat en mettant en avant les ambitions de la seule école publique laïque gratuite et obligatoire.

## Santé, travail, protection sociale

Le secteur apporte son expertise aux équipes académiques et répond à de nombreuses sollicitations directes sur les problématiques de santé au travail et de protection sociale. Une publication spécifique a été réalisée sur les droits sociaux et en santé. Il travaille, avec les syndicats de la fédération à la mise en place des nouvelles instances (F3SCT, conseils médicaux), en direction de l'administration pour faire respecter les droits des représentants des personnels. De nombreux stages nationaux et académiques ont été organisés pour former les militant·es impliqué·es sur ces problématiques, avec une attention particulière sur les questions de violences sexistes et sexuelles et de bâti scolaire. À l'occasion notamment des stages sur la protection sociale des personnels, le secteur fait connaître les analyses et mandats du SNES-FSU sur le système de protection sociale et de santé et pour un 100 % Sécu des soins prescrits.

## Collège

Le SNES-FSU s'est employé à décrypter et informer sur une réforme en continu depuis 2016 qui rompt avec un fonctionnement commun des collèges pour développer un « caractère propre » de l'établissement. Il a fait de même sur la menace de délabellisation des établissements REP. Suite au mandat pris au congrès de Montpellier, le SNES-FSU a organisé un colloque pour préciser son projet sur le collège et construire une grille horaire nationale d'enseignement. Elle sera mise en débat au congrès suivant. Parallèlement, les ministres Pap Ndiaye et Gabriel Attal, dans la lignée de Jean-Michel Blanquer ont mis en œuvre une réforme du collège qui ne dit pas son nom en supprimant la technologie en Sixième pour la remplacer par une heure supplémentaire de français ou de mathématiques, lors de laquelle les élèves sont triés par niveau, ainsi que de l'externalisation de l'aide aux élèves avec Devoirs faits obligatoire en Sixième. Au cycle 4, l'instauration de la Découverte des métiers participe d'une logique de tri des élèves. Ce collège réformé devient par ailleurs la cheville ouvrière du Pacte contre lequel le SNES-FSU a mobilisé les collègues avec un certain succès. Le SNES-FSU a analysé les rouages de toutes ces annonces, cohérentes, et s'y est opposé, notamment au CSE. Son projet de collège démocratisant est présenté comme l'alternative aux choix ministériels : il a fait l'objet d'un appel lors du colloque collège du 30 mars 2023 et est développé dans les nombreux stages nationaux ou en académie qu'il anime.

## Lycée

La période a été marquée par la mise en place des réformes Blanquer du bac et du lycée, la session 2023 voyant, pour la première fois, s'appliquer intégralement les modalités du nouveau bac. Face au rouleau compresseur des réformes, le SNES-FSU a continué de dénoncer des dispositions qui faisaient reculer

la qualité des formations au lycée et qui dégradait le diplôme national du bac, via les publications syndicales (site, publications et suppléments lycée) et les stages nationaux et académiques. Les revendications se sont concentrées sur l'urgence à penser des mesures transitoires pour l'organisation des enseignements et les épreuves du bac. Le SNES-FSU a été à l'initiative de plusieurs pétitions pour obtenir le report des épreuves de spécialités, de mars en juin, en grande partie intersyndicale et aussi en associant très largement les associations de professeur-es spécialistes. Au-delà des syndicats de l'Éducation nationale, il a porté auprès des élève-s, des fédérations de parents d'élèves, de syndicats étudiant-es et lycéen-nes, cette nécessité de revoir entièrement les réformes Blanquer qui font du lycée l'antichambre du tri des lycéen-nes pour un enseignement supérieur désormais entièrement sélectif avec Parcoursup. Le colloque du 7 avril 2023 a ainsi fait date avec, en guise de feuille de route, l'appel « Un autre lycée est possible ». La décision ministérielle d'accepter le principe d'un report des épreuves en juin, de l'allègement du nombre de textes à préparer pour l'EAF, et la disparition de la partie orientation du Grand oral, sont à mettre à l'actif des mobilisations du SNES-FSU et de son travail de décryptage et d'alerte.

## Enseignements technologiques et formation professionnelle

Après avoir été oubliées dans la réforme Blanquer, les séries technologiques ont subi les mêmes modifications que les autres séries de la voie générale. La STMG reste une série qui attire les élèves par défaut et souffre d'un déficit d'image important. Face à cette situation, le SNES-FSU a interpellé l'inspection générale d'économie-gestion. La volonté de plaquer la réforme du lycée général sur la voie technologique a

été combattu par le SNES-FSU car cela ne prend pas en compte ses spécificités. Le grand oral par exemple, épreuve basée sur l'art oratoire, ne permet en rien d'évaluer le projet technologique réalisé par les élèves en Terminale. La conséquence est un désintérêt des équipes à travailler de manière approfondie le projet puisque celui-ci n'est plus évalué. Cette situation a été dénoncée à de nombreuses reprises, en audience et en instances par le SNES-FSU. Les conditions de travail des collègues constituent une priorité pour le SNES-FSU et ses enquêtes ont constitué un excellent point d'appui pour revendiquer la remise à plat de la réforme Blanquer. Elles mettent en avant une perte de sens du métier et une perte de contrôle sur les enseignements et sur l'évaluation. Dans les instances ministérielles comme le CSE, des tentatives de modification d'écriture des textes ont été proposées et votées, parfois par l'ensemble de organisations syndicales comme sur les modifications des référentiels de BTS. Le principe d'une session de contrôle dès la session de 2021, imposée sans concertation, a conduit à une session chaotique malgré les alertes répétées du SNES-FSU, notamment sur les risques pour certain-es collègues amené-es à effectuer de nombreuses corrections, comme en Lettres modernes. Pour répondre à son mandat du congrès de Montpellier, le SNES-FSU a créé en septembre 2023 un groupe de travail spécifique à la voie technologique qui vient compléter des actions communes avec le secteur Lycée.

## CPGE

Le SNES-FSU a poursuivi le travail d'accompagnement et d'information des collègues ainsi que l'animation d'une liste de diffusion à destination des syndiqué-es affecté-es en classes préparatoires. Le travail institutionnel au sein du Conseil supérieur de l'Éducation a visé à défendre la place des CPGE dans le système éducatif. Les interventions du SNES-FSU, en coopération avec la large

intersyndicale qu'il a contribué à constituer et l'APHEC, ont permis de faire reculer le ministère sur son projet de réforme des prépas ECC qui risquait d'entraîner la fermeture de classes et la suppression de nombreux postes. Le travail syndical mené depuis cinq ans sur les carrières a débouché pour le corps des professeur-es de chaires supérieures sur la concrétisation de mandats du SNES-FSU : la réduction du temps d'attente au 5<sup>e</sup> échelon et la transformation de l'échelon spécial en 7<sup>e</sup> échelon accessible à toutes et tous de manière automatique.

## Métiers

Le SNES-FSU s'est attaché à la pérennisation de collectifs syndicaux « métier » chez les enseignant-es, les Psy-ÉN, les CPE, qu'il a récemment étendus aux AESH. Il continue de travailler sur les modes de fonctionnement de ces groupes de travail sur le travail. Il y repère et collecte les dilemmes et questions de métiers tels qu'ils apparaissent dans les échanges entre pairs, afin d'avoir une connaissance directement issue du terrain des nœuds de métier et controverses. Il permet aussi le développement de ressources collectives nécessaires pour peser sur les prescriptions et l'organisation du travail au niveau local ou plus largement. Les connaissances et préoccupations issues de ces collectifs, croisées avec l'apport de recherches académiques sur le travail, irriguent les perspectives syndicales dans de nombreux champs devenus saillants avec les pressions exercées sur nos métiers : identifier des questions collectives de métier contre la tendance à individualiser et à isoler ; s'affranchir des expertises extérieures ou hiérarchiques pour réinterroger l'activité de manière indépendante (individuellement et collectivement) ; permettre le dialogue et le débat entre pairs sur les prescriptions, le travail réel, le travail invisible, le travail empêché... L'enquête métier 2023 du SNES-FSU a rassemblé des données sur la perception de questions de métier au-

près de plus 5 400 collègues. Toutes ces ressources permettent de nourrir des analyses, outils, stages ou publications du SNES-FSU sur des sujets qui émergent de façon brusque ou résurgente : évaluation des personnels, questions relatives à l'oral, travail à distance, contrôle continu en lycée, numérique et activité professionnelle, management, pacte, remplacement de courte durée, difficulté scolaire et inclusion, bien-être, compétences psycho-sociales... La présentation des collectifs métier lors de stages académiques vise à faire connaître la démarche aux adhérent-es et militant-es.

## Contenus

La réflexion sur les pratiques professionnelles permet d'aborder de manière plus complète des questions qui croisent les contenus d'enseignement, les disciplines, les pratiques pédagogiques et professionnelles, et les conditions de travail. Le blog « Pratiques professionnelles » et les pages Contenus du site permettent de disposer d'espaces identifiés pour rassembler les ressources et analyses se dégageant de ce travail de réflexion. Faire réussir tous les élèves, poursuivre la démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications, améliorer la qualité de l'enseignement, notamment par la diffusion de résultats des travaux de recherche sont les axes de travail du SNES-FSU. Il a poursuivi la réflexion sur les programmes et les pratiques avec des chercheurs, des formateurs, des associations, etc. et en associant les collègues à la réflexion. Le SNES-FSU a organisé plusieurs Journées de réflexion disciplinaires (JRD) qui ont rassemblé plus de 800 collègues depuis 2021. Les questions de contenus disciplinaires sont régulièrement abordées dans les stages nationaux, académiques, des stages FSU, dans les journées du SNES-FSU en mai 2023 et aux colloques collège et lycée. Pour résister aux injonctions, être mieux armé-es face à la hiérarchie et recréer du collectif, le SNES-FSU a poursuivi

un travail de réflexion sur les pratiques professionnelles, proposé différents modules de stages aux S2 et S3. Il rend compte régulièrement de ses réflexions et travaux sur le site et dans ses publications, *L'US* tabloïd et *L'US Mag*. Il a travaillé à l'écriture d'un livre publié aux Éditions ADAPT-SNES : *L'oral comment et pourquoi ?* Et prépare actuellement à un livre sur « l'écrit ».

## Formation initiale et continue

Les années 2020 à 2023 ont été marquées par la réforme des concours et des masters MEEF, que le SNES et la FSU ont combattue. Si nous n'avons pu faire renoncer Jean-Michel Blanquer, son successeur Gabriel Attal en reconnaît l'échec. Par ses analyses systématiques des résultats des concours, le SNES-FSU a contribué à révéler la crise de recrutement, et l'absence de mesures susceptibles de l'enrayer. Il a inscrit la nécessité de pré-recruter dans le paysage politique. La loi de transformation de la Fonction publique a rendu plus difficile les contacts avec les entrant-es dans le métier. Les équipes nationales et académiques du SNES-FSU ont compensé ces effets par une action soutenue en direction des étudiant-es, lauréat-es des concours et stagiaires : les militant-es répondent tout l'été aux questions des futur-es stagiaires, de nouveaux outils ont été développés sur le site (rubriques, FAQ, fiche contact), ciblant les divers publics (AED prépro, ECA, étudiant-es en MEEF, fonctionnaires-stagiaires, non-titulaires candidat-es aux concours, tuteurs et tutrices...), présence sur les réseaux sociaux. La syndicalisation des stagiaires reste satisfaisante. Jean-Michel Blanquer s'était également attaqué au chantier de la formation continue en 2019. Le SNES et les syndicats de la FSU n'ont cessé, lors de la préparation du second schéma directeur (2022-2025), d'insister sur l'importance de dégager du temps pour les personnels. L'intention affichée d'être « à l'écoute de leurs besoins et au service du dé-

veloppement professionnel des individus et des collectifs » se fracasse pourtant sur l'annonce de Gabriel Attal de placer hors temps devant élève les formations des personnels. Le SNES-FSU a produit du matériel pour aider les collègues à résister à cet allongement du temps de travail.

## Formation syndicale

Le SNES-FSU a accentué les formations des militant-es au niveau national avec des stages « classiques » et le développement de stages nouveaux pour répondre aux mandats de Paris et Montpellier. Ainsi, les formations sur les pratiques professionnelles avec les journées de réflexions disciplinaires et professionnelles se sont développées. La formation des SI, essentiellement réalisée par les S3, a été complétée avec une formation nationale : les journées du SNES-FSU qui ont connu un très bon accueil de la part des participant-es. Des maquettes de stage ont été fournies par les secteurs nationaux afin de développer l'offre de formation dans les académies. Un support conjoint à FTS et à la formation syndicale a été fourni pour aborder la syndicalisation dans les stages nationaux ou académiques. La mutualisation reste un souci tout comme le nombre de stagiaires inscrit-es au stage et ne venant pas, sans avoir prévenu.

## CPE

Ces trois dernières années, le SNES-FSU a porté une lecture offensive de la circulaire CPE de 2015, a bataillé pour que soit intégrée dans les pratiques la dynamique des avancées de celle-ci : une meilleure adéquation entre métier prescrit et métier réel, un-e CPE concepteur, conceptrice de son activité. Le SNES-FSU a pesé pour donner sens à l'action éducative des CPE, pour sortir le métier des pressions managériales toujours aussi fortes et poser les questions de conditions de travail. Il a chiffré les emplois nécessaires à un accompagnement éducatif digne de ce nom et mené

campagne pour la création de postes de CPE. Le SNES-FSU a multiplié les audiences ministérielles (DGRH, DGESCO, Inspection Générale) et parlementaires afin d'y marteler mandats et revendications. Il a tenu la profession informée, l'invitant à prendre part pleinement au débat démocratique sur le sens du métier et ses évolutions : rencontres nationales (dont la quatrième rencontre sur le métier), stages syndicaux, publications, mails aux adhérent-es et aux personnels, présence sur les réseaux sociaux. Le SNES-FSU a porté une attention particulière à la défense des personnels en lien étroit avec les S3, à la participation des CPE aux différents secteurs et instances du SNES-FFU et au déploiement de l'activité syndicale dans les académies.

## Psy-ÉN, DCIO et Onisep

Le SNES-FSU s'est fortement mobilisé pour défendre le service public d'orientation de l'Éducation nationale (CIO, ONISEP) et les missions et statuts des Psy-ÉN et DCIO. Lois Orientation Réussite des Étudiants et Pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réformes du lycée et de la voie professionnelle : la période 2021-2023 a été marquée par une réforme discrète de l'orientation pour réaliser des économies et servir une conception de l'orientation adéquate et peu ambitieuse. L'objectif visé consiste à trancher dans les missions des Psy-ÉN et d'en transférer un pan supplémentaire aux enseignant-es avec la création de nouveaux référent-es en tous genres (Décrocheurs, orientation, harcèlement, santé mentale) formés en quelques jours. Face à la dégradation de l'état psychologique des adolescent-es, le SNES-FSU s'est clairement positionné contre les projets de création d'un service de santé scolaire préalable à un possible transfert vers les départements. Il a réaffirmé le rôle de psychologue généraliste des Psy-ÉN et défendu la totalité de leurs missions face aux menaces de fusion des spécialités tout en reven-

diquant des équipes pluri-professionnelles complètes. Au sein des CREFOP, le SNES-FSU a dénoncé l'entrée sans contrôle des organismes mandatés par les Régions dans les établissements. Il s'est mobilisé pour obtenir des prises de position intersyndicales sur ces sujets et faire barrage à une nouvelle vague de décentralisation réclamée par l'ARF. Travail dans les instances, demandes d'audiences auprès de l'administration, partout le SNES-FSU a fait entendre la situation dégradée des personnels pour porter des exigences de recrutements, pour dénoncer l'incurie de l'administration envers les services, pour exiger la revalorisation et la reconnaissance des Psy-ÉN et des DCIO. Le combat pour faire prendre en compte l'exercice en éducation prioritaire suite à la modification du décret en décembre 2022 toujours en cours en est un exemple. Le SNES-FSU continue à se battre pour exiger l'application des engagements de 2017 pour les DCIO. Le SNES-FSU est très présent dans les batailles sur la défense de la profession de psychologue. Il a animé la réflexion et les échanges des journées destinées aux Psy-ÉN, la dernière en 2022, et un colloque pour tous les Psychologues de la FSU en 2023.

## Non-titulaires, AED, AESH

Le SNES-FSU poursuit sa lutte contre la précarité, et le développement de la contractualisation. Stages de formation et collectifs ont contribué à mutualiser les pratiques académiques et à former les militant-es locaux notamment suite à la modification du décret du 17 janvier 1986. Nous avons fait connaître nos revendications et informé nos adhérent-es via des publications spécifiques. Notre implication dans la journée nationale contre la précarité du 25 mai 2022, a permis de porter notre revendication d'un plan de titularisation et d'une harmonisation par le haut des gestions académiques des non-titulaires.

Le SNES, avec la FSU et l'inter-

syndicale, a initié de nombreuses mobilisations pour la reconnaissance du métier d'AESH. Il a porté en toutes occasions l'exigence d'augmentation des salaires et de la prise en compte du temps de travail, et pour la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B.

Notre revendication de versement des indemnités REP/REP+ aux AED et AESH a été satisfaite mais le SNES-FSU continue de se battre pour obtenir les mêmes taux que pour les autres personnels.

Le SNES-FSU a porté, avec l'intersyndicale, les mobilisations des AED contre la précarité, pour la réduction de leur temps de travail et l'augmentation de leurs salaires. Il a poursuivi sa réflexion sur l'évolution de ses mandats pour les AED.

## Retraité-es

Les retraité-es ont été très mobilisé-es contre la réforme des retraites, pour la défense du service public, de la Sécurité sociale, des libertés publiques et pour la paix. Ils et elles ont manifesté contre les dégâts écologiques, sociaux et la politique migratoire. Le secteur retraité-es a travaillé avec d'autres secteurs à mettre en évidence les enjeux et les conséquences de la réforme PSC. Il se mobilise fortement pour le 100 % Sécu des soins prescrits, objectif atteignable alors que la mise en place de la PSC, très défavorable aux retraité-es va

conduire à une destruction de la solidarité inter générationnelle. Défendre la solidarité intergénérationnelle est aussi une réponse à la politique de stigmatisation des retraité-es, considéré-es comme des privilégié-es, des inutiles.

Le secteur est investi dans le groupe des 9 organisations de retraité-es, qui poursuit unitairement ses initiatives depuis 2014, aux niveaux local et national, selon trois axes : l'accès à la santé et la création d'un service public de l'autonomie ; le pouvoir d'achat ; les services publics de proximité. Les actions ont été nombreuses en direction des élu-es, du gouvernement, des préfets et de la population. Le G9 est aussi un lieu de réflexion et de production de documents. Les mobilisations spécifiques ou intergénérationnelles ont inscrit les organisations de retraité-es du G9 dans le mouvement social.

Les interventions au sein du HCFEA et dans les CDCA ont permis de créer des convergences et de faire avancer nos propositions.

Les retraité-es du SNES-FSU sont investi-es, au niveau local et national dans les sections fédérales de retraité-es (SFR et SFRN) et participent chaque année au succès des Journées d'Automne.

Ils et elles participent aussi aux travaux de la FGR-FP au niveau départemental et national.

Le secteur est engagé, à tous les

niveaux, dans les sections de retraité-es, dans les instances du SNES-FSU et notamment dans les groupes actifs et retraités. Il élabore des publications et initie des stages SNES-FSU retraité-es et SFR-FSU et dans les académies, anime les stages « Bientôt à la retraite ». La syndicalisation est aussi une de ses priorités.

## HDF

À l'étranger et dans les collectivités d'outremer, le SNES-FSU hors-de-France a continué son combat sans relâche sur les questions nationales comme sur les problèmes spécifiques. À l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la question centrale du pouvoir d'achat est souvent aggravée par l'inflation mondiale. Après une coupe budgétaire sans précédent, l'AEFE continue sa mise en place aveugle de la commande présidentielle du doublement d'effectifs à l'horizon 2030 (CAP 2030). Cheval de Troie de la privatisation effrénée du réseau d'enseignement qui abandonne progressivement ses missions régaliennes, cet objectif a des conséquences majeures. À travers l'action syndicale et nos interventions, le SNESFSU hors-de-France ne cesse de défendre les missions de service public à l'étranger dans un contexte de plus en plus compliqué, comme dans la zone Sahel ou au Liban. Les établissements sont fragilisés no-

tamment à travers de nombreux déconventionnements (l'AEFE se désengage), et les personnels précarisés.

Le travail syndical et l'engagement historique auprès des contractuels de droit local étranger continuent de porter ses fruits, et l'ensemble des personnels l'a à nouveau démontré lors des élections professionnelles de décembre 2022. La victoire du SNES et des syndicats de la FSU contre l'AEFE au Conseil d'État a également permis de maintenir la compétence du recrutement pour ses commissions paritaires. Des avancées ont également été obtenues à travers des mobilisations locales, dans les pays. Le SNES et les syndicats de la FSU ont été au premier rang pour porter les adaptations nécessaires à l'ensemble du réseau en termes d'égalité professionnelle, d'hygiène, sécurité et conditions de travail, ou de l'école inclusive.

Dans les collectivités d'outremer, le SNES-FSU hors-de-France défend les mandats de la FSU sur la « réforme » de l'indemnité temporaire de retraite, qui touche tous les agent-es du périmètre. En Nouvelle Calédonie, les interventions pour l'application de l'augmentation du point d'indice Fonction publique se poursuivent, comme pour le droit à changement de poste entre deux mises à disposition.



## Unité et Action Oui au rapport d'activité !

Depuis 2022, E. Macron a accéléré son projet de démantèlement de notre modèle social. Le service public d'éducation a été particulièrement une cible, asphyxié par les suppressions de postes mais aussi des réformes s'attaquant au cœur même des objectifs de l'École publique : émanciper, lutter contre les inégalités, élever les qualifications de toute la population. Dans d'autres champs, les réformes brutales se sont aussi succédées, à l'image de la réforme des retraites ou des attaques contre le statut de la fonction publique. Comme le montre le rapport d'activité, la direction Unité et Action a articulé analyses de ces projets, travail d'information et de conviction pour entraîner la profession dans les mobilisations contre les projets délétères du gouvernement.

### Rassembler et lutter avec et pour la profession

Face à l'avalanche de réformes et pour construire un rapport de force en faveur de la profession, la direction Unité et Action a fait le choix de mener des campagnes permettant d'abord d'informer les personnels, de décrypter les enjeux des réformes en s'appuyant sur l'ensemble de l'appareil militant du SNES-FSU pour ensuite déboucher sur des mobilisations d'ampleur. Analyses sur la base du travail des secteurs nationaux, communication interne et externe, actions de natures diverses à tous les échelons... cette stratégie a permis de construire des actions visant à rassembler le plus grand nombre. Cela a conduit par exemple à des grèves majoritaires au début de la mobilisation contre la réforme des retraites ou à mettre en échec le pacte à la rentrée 2023.

Cette articulation information/mobilisation/communication a aussi permis de mettre à l'agenda la question des salaires des personnels. À la rentrée 2022, plus personne ne conteste l'idée que nous sommes mal payés, ce qui a été un point d'appui pour arracher des premières mesures pour les personnels (doublement de l'ISOE par exemple) qui sont loin d'épuiser le

dossier mais qui sont un point d'appui pour aller plus loin et montrer que l'action syndicale telle que nous la concevons paye.

### Au quotidien aux côtés des collègues

Le rapport d'activité confirme aussi la capacité du SNES-FSU à être aux côtés des collègues pour les mutations et les carrières en ayant pris la mesure des effets de la loi TFP. Le suivi des dossiers des collègues, les réponses à leurs questions sont un élément important de notre action syndicale et de la confiance accordée par la profession. Le travail des secteurs a aussi permis d'outiller les SI et plus largement les collègues pour agir à l'échelle d'un établissement, par exemple dans les CA, ou dans les HIS, en inscrivant ces actions dans un plan plus global.

### Prendre la mesure de l'évolution de la société

La crise climatique est le symptôme d'un modèle économique dangereux et qui a des conséquences au quotidien pour nos collègues. La direction du SNES-FSU a initié le développement de la réflexion syndicale sur ces questions, ce qui a permis d'avancer sur les chantiers du bâti scolaire par exemple, en inscrivant toujours le travail syndical sur les préoccupations quotidiennes des collègues avec une analyse plus globale visant à développer notre syndicalisme de luttes et de transformations sociales. Il en est de même sur les questions féministes où un travail d'ampleur a été lancé sur les questions d'égalité professionnelle tout en affirmant notre présence dans les luttes féministes.

En définitive, ce rapport d'activité illustre le souci constant de la direction Unité et Action du SNES-FSU d'articuler le travail quotidien syndical avec les mobilisations afin de gagner des avancées pour la profession. Informer, rassembler, lutter c'est le triptyque qui sert de ligne directrice à notre action !

**Unité et Action appelle l'ensemble des syndiqués qui se reconnaissent dans ces orientations à les conforter en votant POUR le rapport d'activité national et POUR le rapport financier, sa traduction en matière de trésorerie.**

**Pour tout contact : [sophie.venetitay@snes.edu](mailto:sophie.venetitay@snes.edu)**



## École Émancipée Un mandat – et un SNES-FSU – coupé en deux

Dans le rapport d'activité national (RAN), le secrétariat national U&A se livre à une défense sans nuance du travail réalisé, oubliant de revenir sur les rendez-vous manqués en cette période de conflit social, où porter un regard lucide sur l'action menée est pourtant indispensable. Les passer sous silence ne peut pas être une solution pour dépasser les divergences dans le SNES et U&A.

À Montpellier, le SNES-FSU a réaffirmé son objectif de transformation sociale par la lutte contre la politique antisociale, liberticide et écocide de la macronie. À cet égard, nous apprécions positivement, comme le fait le RAN, le développement de notre action pour l'écologie, l'égalité femmes-hommes, la communication médiatique, les campagnes sur les postes non pourvus et le Pacte, ou la tenue des Journées du SNES-FSU.

### Le « dialogue social » ne saurait se substituer aux luttes

Il est peu question des luttes dans le RAN, y compris du mouvement contre la réforme des retraites, alors que le SNES-FSU a œuvré à la traduction des appels de l'interpro dans son champ (même si l'articulation avec nos revendications sectorielles aurait pu être mieux pensée, au moment des épreuves de spécialités notamment).

L'approche des élections professionnelles à l'automne 2022 a tétanisé une partie de la direction U&A, qui a refusé de construire la grève sur les salaires demandée par ÉÉ, des S2 et des S3, arguant que les collègues n'étaient pas mûres, comme si la tâche d'un syndicat n'était pas, justement, de mobiliser. Puis, alertée par les collègues pendant la campagne, la direction U&A s'est précipitée pour annoncer une grève en janvier 2023, heureusement passée inaperçue : elle entrait en concurrence avec la première grève interpro retraites, menaçant de l'affaiblir. Cet épisode est élué.

En revanche, le « dialogue social » est très présent, pour mettre en valeur ce qui aurait été conquis : quelques mesures pour les rémunérations et fins de carrière consenties par un pouvoir fragilisé par la lutte retraites. Or, les collègues ne sont pas dupes, la classe exceptionnelle n'est pas devenue un débouché de carrière pour tou-tes.

Quant au projet éducatif du SNES-FSU, il n'est pas assez abouti alors que faire entendre une alternative démocratique et émancipatrice est fondamental dans la période d'attaques tous azimuts contre l'École.

### Travail dans et avec la FSU, démocratie interne et pluralisme ?

Si le début du RAN tente d'exposer la cohérence des attaques, la suite propose une approche sectorielle émettant les enjeux et des forces militantes qu'il faudrait fédérer. Ajouter « et la FSU » après « le SNES » ne suffit pas. À cet égard, le bilan des élections professionnelles ne va pas au bout : il existe une marge de progrès que permettrait l'accentuation du travail fédéral, le renforcement de l'échelon départemental et de l'implication des syndiqués et des collègues, notamment dans la construction des mobilisations et les collectifs existants dont le SNES et la FSU sont partie prenante.

Le renforcement du collectif militant n'est évoqué que par la formation syndicale. Or, développer et consolider les S1 et S2, ce qui est nécessaire pour y parvenir, passe par des pratiques plus horizontales, la lutte contre les discriminations au sein du syndicat et les rapports de pouvoir qui grippent sa démocratie interne.

C'est ce que défendent les militantes ÉÉ, qui s'investissent à tous les niveaux pour développer le SNES et la FSU, peser pour une orientation plus combative et apporter au quotidien des réponses aux collègues, afin d'articuler syndicalisme de terrain, de métier, de lutte et de transformation sociale.

**L'École Émancipée appelle donc à l'abstention sur le rapport d'activité national.**

**Contact : [eebnsnes@ecoleemancipee.org](mailto:eebnsnes@ecoleemancipee.org)**



## Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)

**L'argent pour l'enseignement, pour nos salaires, pas pour la guerre.**

**L'heure est à l'unité pour l'action et les revendications**

Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 15%, les pertes de pouvoir d'achat se montent à 27 % en 10 ans, et le gouvernement n'a augmenté les traitements des fonctionnaires que de 1.5% en juillet. Exigeons l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ! Que le gouvernement ne vienne pas nous dire qu'il n'y a pas d'argent quand il fait voter une loi de programmation militaire allouant 413 milliards (+30%) à l'armée en 6 ans (hors dépenses de la guerre en Ukraine). L'argent doit aller à l'éducation et à la santé, pas à la guerre, ni au SNU.

### Abrogation des réformes du collège, du lycée pro, et du SNU en Seconde

Les annonces Attal pour le collège comme les groupes de niveaux, la création de classes prépa-lycées la création des stages soit en entreprise soit au SNU en classes de Seconde, dès le mois de juin, et la réforme des lycées professionnels, préparent l'éviction de dizaines de milliers de jeunes de l'enseignement pour les diriger vers l'entreprise ou vers le SNU et l'armée. Pour sauver la jeunesse pour sauver notre métier toutes ces réformes doivent être abrogées.

On ne peut pas se féliciter des soi-disant créations d'emplois alors que ces postes seront utilisés pour des mesures que nous contestons et ne sont que des redéploiements. Le SNES chiffre les suppressions de postes dans le second degré à 8 865 en 7 ans de présidence Macron et à 43 000 le nombre d'emplois nécessaires pour retrouver le taux d'encadrement de 2006.

### Unité dans l'action pour nos revendications

La succession de journées d'action au printemps n'a pas permis d'obtenir le retrait de la réforme des retraites. La demande d'abrogation de la réforme, non aux 64 ans, est toujours d'actualité.

La stratégie de journées d'action isolées ne permet pas de faire reculer le gouvernement ni de faire avancer nos revendications. Nos collègues sont confrontés à deux journées de grève le 25 janvier et le 1er février. Ils aspirent à l'unité sur leurs revendications, à l'unité dans l'action, une même grève tous ensemble, pour obtenir satisfaction.

### Non à l'accord sur la protection sociale complémentaire signé par la fsu

La FSU a signé en octobre un accord sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) avec le ministère de la Fonction Publique sur le volet prévoyance (congés maladie longue durée, invalidité, capital décès). Avec celui signé en 2022 sur le volet santé ces deux accords rompent la solidarité entre actifs et retraités, entre malades et bien-portants, et constituent un véritable basculement juridique. Ils instaurent un second système de protection sociale obligatoire contradictoire avec notre Sécurité Sociale pour la faire disparaître au profit des assurances privées. Déjà les cotisations des mutuelles augmentent de 8% en 2024. Et demain ? La FSU doit retirer sa signature de ces accords.

Pour l'indépendance syndicale, pour l'unité sur les revendications, portez-vous candidats sur la liste URIS à la CA nationale du SNES.

- Augmentation des salaires sans contreparties, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, abrogation du PACTE, l'argent pour l'enseignement, pas pour la guerre. Pour les AESH un vrai statut un vrai salaire
- Abrogation des réformes du collège, du lycée, des lycées pros, et du bac Blanc, non au bac en contrôle continu, rétablissement des épreuves nationales, terminales et anonymes, abrogation de Parcoursup.
- Non au SNU obligatoire
- Recrutement massif d'enseignants et des autres personnels, baisse des effectifs par classe.
- Abrogation de la réforme des retraites.
- Oui à la Sécu, Non à la PSC

Pour tout contact : [carine.tourneur@dijon.snes.edu](mailto:carine.tourneur@dijon.snes.edu)  
[yacha.mignot@gmail.com](mailto:yacha.mignot@gmail.com)



## Émancipation

**NON au rapport d'activité hors sol et routinier de l'exécutif national**

Les dernières années ont été marquées par de multiples offensives réactionnaires du pouvoir en place : démantèlement de l'école publique, volonté d'embrigadement de la jeunesse, régression des conquêtes sociales dont les retraites, répression des mouvements sociaux et écologiques, atteintes aux libertés démocratiques, récupération des idées d'extrême droite avec la loi asile et immigration. Or le rapport d'activité (RA) de l'exécutif national donne une portion congrue aux questions d'orientation (comment lutter dans ce contexte ?), par rapport aux parties sur les questions sectorielles.

Ainsi, sur les retraites : oui, le SNES a pris sa part dans les mobilisations contre la réforme des retraites, mais moins que sur les élections professionnelles que le RA valorise tant. Il omet – et ce n'est pas neutre – la revendication de l'intersyndicale, imposée par la puissance du mouvement : le retrait de la réforme Macron. Il ne tire aucun bilan de l'échec de la stratégie de l'intersyndicale des grèves saute-moutons alors que le mouvement était exceptionnel. Cet échec explique pourtant largement les difficultés présentes de mobilisation, qu'il préfère mettre sur le compte de la désunion de la NUPES.

### Refus de se confronter à Macron

L'offensive réactionnaire qui casse l'école et épuise les personnels, c'est surtout celle de Macron. L'exécutif du SNES n'a appelé à aucune mobilisation nationale crédible pendant tout le premier trimestre... mais par contre les « concertations » bidons sont allées bon train, sur les salaires avec les résultats que l'on connaît (menaces sur les concours et le statut). Ou dans la Fonction

publique, avec une nouvelle loi annoncée depuis l'automne, qui s'avère encore plus dangereuse que la précédente... et dont le RA ne dit pas un mot.

On ne peut limiter l'action syndicale à « peser sur les prescriptions et l'organisation du travail au niveau local ou plus largement ». Le débouché évoqué par la direction dans son rapport traduit selon nous l'enchaînement à la stratégie du « dialogue social » qui réduit de plus en plus le syndicat au rôle de « conseiller du prince ». Les marges de manœuvres du syndicat se limitent alors à l'accompagnement des mesures gouvernementales en tentant d'en atténuer les traits les plus négatifs, sans même se permettre d'offensive conséquente de crainte de ne plus même pouvoir préserver des « miettes ».

Cette stratégie a montré à nouveau ses limites avec la signature des accords sur la Protection Sociale Complémentaire, dont la mise en œuvre nous éloigne de la perspective d'une Sécurité sociale autonome cherchant à s'étendre vers le « 100 % sécu » face au capitalisme assurantial-mutualiste.

### Un silence assourdissant sur les conflits en cours

L'absence totale de référence du RA aux guerres en Ukraine et en Palestine et à leurs conséquences sur la vie et la sécurité du monde et des travailleuses nous paraît incroyable. Même le secteur « international » ne cite pas ces conflits, pas plus que des relations de solidarité avec les syndicats de ces peuples opprimés. Au point qu'on peut se demander s'il y en a eu ?

**Émancipation appelle à voter « contre » le rapport d'activité national et le rapport financier, car cette orientation ne permet pas de préparer collectivement les luttes syndicales indispensables. Mais nous proposons aussi aux syndiqué·es du SNES d'agir avec nous : pour un SNES qui fait face aux défis de l'heure !**

Pour tout contact, toute info : [tendance.emancipation@gmail.com](mailto:tendance.emancipation@gmail.com) / [www.emancipation.fr](http://www.emancipation.fr)

## Contexte et méthodologie

Ce rapport financier couvre la période 2019-2022 pour tout le SNES-FSU (siège, sections académiques, sections départementales, sections de retraités et hors de France) et regroupe 192 comptabilités agglomérées. Les exercices comptables débutent le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année pour se terminer le 31 août de l'année suivante.

À la date d'écriture de ce rapport, les comptes 2022-2023 ne sont pas encore disponibles.

Les événements marquants qui ont affecté les dépenses sont le congrès national de Montpellier prévu en mars 2021 et reporté en mai 2022 et surtout les deux années de crise sanitaire liée au COVID (2019-2020 et 2020-2021). Sur ces trois exercices, nous avons également provisionné pour les élections professionnelles de décembre 2022 mais peu de dépenses ont été effectuées à ce sujet avant le 31/08/2022, date de clôture du dernier exercice qui concerne ce rapport financier.

Nous sommes dans une période difficile pour les adhésions : le SNES-FSU a enregistré son plus bas niveau historique de syndicalisation avec 52 448 adhérent-es en 2021-2022 (-8,6 % sur l'ensemble de la période).

Les recettes, provenant des cotisations à 97 %, sont évidemment affectées par ces chiffres.

L'ensemble des comptes du SNES-FSU sont publiés, comme la loi nous y oblige, au *Journal Officiel de la République* tous les ans, après établissement par un expert-comptable et certification par un commissaire aux comptes. Tous nos comptes sont disponibles ici :

[https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/osop-detail/?qid=id\\_entite:775666217](https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/osop-detail/?qid=id_entite:775666217)

Par ailleurs des commissions de transparence financière existent dans chaque S3 et au S4 et des audits des comptes sont effectués dans plusieurs académies chaque année par le commissaire aux comptes.

## Le résultat et bilan

Tableau sur l'ensemble des 192 comptabilités du SNES-FSU

Exercice	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cotisations	11 528 333 €	11 130 137 €	10 756 808 €
Autres recettes	360 900 €	401 588 €	379 690 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>11 889 233 €</b>	<b>11 531 725 €</b>	<b>11 136 498 €</b>
Frais généraux	4 230 914 €	4 383 421 €	4 390 823 €
Frais militants	1 041 050 €	681 319 €	1 677 282 €
Frais postaux	533 600 €	565 150 €	486 891 €
Cotisations FSU et autres cotisations	1 097 668 €	1 043 276 €	1 045 059 €
Salaires et charges	1 973 197 €	2 156 795 €	2 149 254 €
Amortissements et provisions pour risques	591 210 €	607 031 €	595 353 €
Dépréciation des immobilisations		891 988 €	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>9 467 640 €</b>	<b>10 328 979 €</b>	<b>10 344 662 €</b>
Résultat d'exploitation	2 421 593 €	1 202 746 €	791 836 €
Produits financiers	24 626 €	18 300 €	23 443 €
Charges financières	3 714 €	3 505 €	5 759 €
Produits exceptionnels	194 177 €	78 257 €	3 376 €
Charges exceptionnelles	56 761 €	152 135 €	6 868 €
Impôts sur les sociétés	8 250 €	5 225 €	2 761 €
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>2 571 671 €</b>	<b>1 138 438 €</b>	<b>803 267 €</b>

Le SNES est financé par ses ressources propres et à 97 % par les cotisations de ses adhérent-es. Les seules subventions reçues sont celles de collectivités territoriales dans le cadre de l'organisation des congrès (30 000 € en

2022). Le complément provient des publicités présentes dans nos publications (2,7 %) et de produits financiers (0,3 %).

## Comptes de Bilan

Exercice	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Logiciels et droits similaires	0 €	0 €	689 €
Terrains et constructions	8 586 986 €	7 609 809 €	7 247 865 €
Autres immobilisations corporelles (valeur de l'équipement)	679 883 €	625 633 €	547 308 €
Parts sociales Crédit Mutuel, CASDEN	64 331 €	64 331 €	64 331 €
Prêts et autres immobilisations financières	176 156 €	177 191 €	170 258 €
<b>Total actif immobilisé (le patrimoine du SNES-FSU)</b>	<b>9 507 356 €</b>	<b>8 476 964 €</b>	<b>8 030 451 €</b>
Créances usagers et comptes rattachés	1 256 €	25 094 €	16 913 €
Avances et acomptes	14 856 €	77 231 €	8 348 €
Autres créances	267 142 €	244 332 €	287 709 €
Placements trésorerie court terme	7 088 127 €	6 970 160 €	10 967 623 €
Disponibilités	7 480 849 €	10 074 326 €	7 251 635 €
Charges constatées d'avance	185 831 €	275 573 €	255 627 €
<b>Total actif circulant</b>	<b>15 038 061 €</b>	<b>17 666 716 €</b>	<b>18 787 855 €</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 545 417 €</b>	<b>26 143 680 €</b>	<b>26 818 306 €</b>
- Report à nouveau	12 000 996 €	12 988 482 €	13 489 648 €
- Réserves	8 955 531 €	10 539 715 €	11 176 987 €
- Résultat	2 571 668 €	1 138 438 €	803 267 €
<b>Total fonds syndicaux</b>	<b>23 528 195 €</b>	<b>24 666 635 €</b>	<b>25 469 902 €</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>70 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>150 000 €</b>
- Emprunts et dettes bancaires	60 993 €	265 390 €	189 104 €
- Dettes envers fournisseurs	350 863 €	450 766 €	317 176 €
- Autres dettes et produits constatés d'avance	535 366 €	610 889 €	692 124 €
<b>Total emprunts et dettes</b>	<b>947 222 €</b>	<b>1 327 045 €</b>	<b>1 198 404 €</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>24 545 417 €</b>	<b>26 143 680 €</b>	<b>26 818 306 €</b>

Le Bilan fait apparaître à la clôture de chaque exercice les actifs du SNES-FSU (propriétés, disponibilités, créances : les « avoirs » du SNES) et le passif (réserves, emprunts, dettes : comment le SNES-FSU a financé les actifs). Il est un instantané des biens propres à l'instant de la clôture.

Les réserves dédiées sont la part des disponibilités du SNES-FSU affectées

aux futures dépenses de congrès, d'élections professionnelles, d'aide à l'action et à la maintenance du patrimoine des sections académiques et à la solidarité internationale. Les variations de ces réserves sont fonction des sommes qui leur sont affectées chaque année par délibérations du BN et de la CA nationale.

## Analyses sur la période 2019-2022

Le compte de résultat permet d'avoir une ventilation des recettes et des dépenses par type, pour en dégager les valeurs remarquables.

Le congrès exceptionnel de Montpellier (après le congrès statutaire en distanciel de Paris en 2021) est de nature à faire augmenter de façon significative les frais généraux et les frais militants, en partie du fait de l'augmentation des tarifs des transports et de l'hébergement individuel et non collectifs des délégués au congrès pour éviter les contaminations au COVID. Pour mémoire, le coût moyen d'un congrès est de l'ordre de 700 000 €. Il n'y a, par ailleurs, aucun surcoût lié aux élections professionnelles, celles-ci étant positionnées sur l'exercice suivant 2022-23.

Le résultat net tient aussi compte d'autres paramètres (placements de trésorerie, travaux au siège sur l'année 2019-2020, provisions pour risques sur nos locaux de Rennes). Il ne reflète donc pas la réelle activité syndicale contrairement au résultat d'exploitation.

La réduction des recettes d'année en année nous a conduits à poursuivre notre activité en mettant en œuvre au mieux les décisions politiques prises collectivement, tout en tentant de contenir les dépenses. La période inflationniste impacte directement le SNES-FSU et entraîne l'augmentation de certains frais généraux et des frais militants (prix du papier, de l'énergie, des frais de déplacement).

Les résultats anormalement exceptionnels des deux années de pandémie s'expliquent par l'arrêt des déplacements des militant·es, des différents confinements et de l'interdiction de réaliser stages et réunions. En parallèle,

nous nous sommes efforcés de réduire les frais généraux (publications, fonctionnement, économie d'énergie).

Malgré les résultats excédentaires et les réserves du SNES-FSU, ces comptabilités seront de plus en plus difficiles à équilibrer si nous n'arrivons pas collectivement à consolider, puis redresser, le nombre d'adhésions. Adhérer est techniquement de plus en plus facile depuis la mise en place de l'adhésion en ligne. Ce mode d'adhésion est de plus en plus utilisé par nos collègues qui rejoignent le syndicat.

Le groupe de travail « Syndicalisation » a mené ces deux dernières années la réflexion sur les différents leviers que nous allons devoir, ensemble, actionner pour stimuler la syndicalisation : relances téléphoniques, aides aux sections d'établissements, nouveaux services aux adhérent·es, espace adhérent à l'ergonomie repensée, etc. Nous devons proposer des services à ces collègues et faire connaître plus largement nos mandats et nos actions en leur faveur pour susciter l'adhésion.

Les batailles à venir s'annoncent nombreuses, et nos adhérent·es admettraient difficilement que le SNES-FSU ne puisse pas engager des dépenses sur l'action syndicale et militante en raison d'une trésorerie trop fragile.

Nous tenons à remercier toutes les militant·es et trésorier·es qui participent, à tous les niveaux, au suivi de la trésorerie, ainsi que les personnels salariés qui travaillent sur ces comptabilités.

Cédric Gerland – Trésorier national

Magali Espinasse – David Coronat – Trésoriers nationaux adjoints